

Journal du Lot 10c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TELEPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d' —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après les élections allemandes : la composition du nouveau Reichstag. — La situation politique à Berlin : quel sera le gouvernement de demain ? — Les répercussions sur la politique étrangère. — Que doit faire la France ? Plus que jamais la vigilance et la fermeté s'imposent !

L'heure des nationalistes allemands, si longtemps attendue, a enfin sonné. C'est en ces termes que la feuille nationaliste, la *Deutsche Zeitung* salue le scrutin de dimanche dernier. Du coup, nous sommes fixés sur le sens général des élections allemandes.

Mais voyons d'un peu plus près les résultats. Un trait les caractérise : la défaite des partis du centre au profit des partis extrêmes, extrême-gauche et extrême-droite.

Le centre perd environ 40 0/0 des sièges qu'il détenait : on juge par là de l'importance de sa défaite. C'est là le symptôme d'un peuple en complet désarroi, totalement désorienté, d'un peuple qui ne sait plus où il va et qui est prêt par conséquent à tous les soubresauts, à toutes les entreprises jusqu'aux plus extravagantes.

C'est là peut-être le fait le plus saillant qu'il ne faudra pas perdre de vue au cours des semaines et des mois à venir.

Maintenant, les vrais vainqueurs de la bataille, ce sont les nationalistes.

Sans doute, les ultra-nationalistes, l'équipe de Ludendorff n'entre-t-elle pas en force au Reichstag. Leurs violences ont effrayé. Mais leur propagande a profité aux nationalistes dont le succès couronne l'évolution politique du Reich depuis 1919.

Au total, et si les nationalistes ne détiennent pas la majorité des sièges du Reichstag, ils n'en constituent pas moins la fraction la plus puissante, puisqu'elle réunit environ 200 élus. Quant au succès des communistes qui gagnent plus de 40 sièges, ils s'expliquent facilement : ils profitent des fautes commises par les socialistes alors que ceux-ci détenaient le pouvoir.

C'est pendant que les socialistes gouvernaient que les classes moyennes ont été ruinées par l'inflation, que les classes ouvrières furent le plus durement exploitées, que le commerce et l'industrie se sont le plus effondrés et enrichis.

La masse, profondément déçue par l'œuvre socialiste, s'est portée au communisme.

Tel est l'aspect général des élections allemandes.

Quelles vont être les répercussions de ce glissement vers les extrêmes ? La situation politique allemande paraît fort compliquée. Trois combinaisons de partis sont possibles réunissant, l'une comme l'autre environ 250 suffrages, c'est-à-dire une faible majorité au Parlement.

1^o une coalition de droite, allant des *Deutsche Voelkische* au centre, englobant les nationalistes, les populistes et les populistes bavarois ;

2^o une coalition légèrement différente, comprenant les mêmes partis, à l'exception des *Deutsche Voelkische*, mais poussant plus à gauche jusqu'aux démocrates ;

3^o la grande coalition du premier cabinet Stresemann, avec les socialistes, les démocrates, le centre et les populistes.

En fait, on ne peut prévoir laquelle l'emportera de ces trois combinaisons. Toutefois il semble difficile de gouverner contre les nationalistes, qui sont les vrais vainqueurs du scrutin de dimanche. S'ils sont dans le gouvernement, ils voteront très certainement contre tous les projets de loi destinés à mettre à exécution le plan des experts.

Quoi qu'il en soit, la situation politique reste incertaine : il est même douteux qu'en l'état actuel de composition du Reichstag elle parvienne à sortir de sa confusion présente.

Au point de vue extérieur, quelles seront les conséquences des élections allemandes ?

Elles peuvent être des plus graves. Le chef du service de presse à la *Wilhelmstrasse* s'est empressé de déclarer que les électeurs s'étaient prononcés pour l'acceptation du rapport des experts.

Mais les chiffres semblent démentir cette assertion. Les ultranationalistes, les nationalistes, les populistes bavarois et les communistes, sont nettement opposés au plan des experts.

Dans ces conditions, on ne voit pas comment les autres partis parviendraient à réunir la majorité des deux tiers nécessaire, aux termes de la Constitution, pour rendre applicables les lois nécessaires par la mise en œuvre du projet des experts.

Une chance subsiste : peut-être nombre d'irréductibles hésiteront-ils au moment critique, à assumer la responsabilité d'un refus et se résigneront-ils, avec force restrictions mentales, à accepter les conclusions des experts.

Mais ce camouflage prudent ne sera pas sans danger.

Une opposition catégorique, ouverte, serait de beaucoup préférable.

Du moins, nous saurions à quoi nous en tenir ; nous saurions, en particulier, quel est le degré et la sincérité d'adhésion des partisans du plan des experts.

Il est malheureusement à craindre qu'un compromis quelconque s'établisse, que l'Allemagne une fois de plus luoioie et cherche à nous leurrer.

En présence de cette situation, quelle peut être, quelle doit être l'attitude de la France ?

Naturellement, la France n'a nullement à intervenir dans les affaires intérieures de l'Allemagne : elle reste libre de s'organiser comme elle l'entend.

N'empêche que ses faits et gestes nous intéressent au plus haut point.

N'est-elle pas notre débitrice ? Ne constitue-t-elle pas, par ailleurs, pour notre sécurité, une menace quasi permanente et désormais accrue ?

Aux élections de 1920, les nationalistes n'avaient personne à leur droite et obtenaient environ le septième des suffrages.

Au scrutin de dimanche, les nationalistes et ultranationalistes ont recueilli plus du quart des suffrages.

N'avons-nous pas là la preuve manifeste de l'efficacité de la propagande pangermanique ?

Oui, les progrès des nationalistes sont inquiétants : ne se sont-ils pas prononcés, en toutes circonstances, pour l'abandon pur et simple du traité de Versailles ?

N'ont-ils pas prêché à outrance la revanche ?

Et celle-ci, ne l'ont-ils pas préparée en cachette ?

Il est possible qu'au contact des réalités les nationalistes s'assagissent et se modèrent.

Mais le voudront-ils ?

Le pourront-ils seulement ?

Ne seront-ils pas, plutôt, débordés eux-mêmes par leurs propres extrémistes et victimes de leur propagande haineuse, belliqueuse et revancharde ?

Disant cela, nous ne songeons nullement à noircir la situation.

Nous ne voulons même pas dire qu'il faille perdre tout espoir d'arrangement.

Mais, du moins, nous devons surveiller avec une attention redoublée la politique du nouveau Reichstag.

Nous devons faire preuve d'une vigilance plus attentive que jamais. Dans tous les cas, les élections allemandes viennent justifier la politique française.

Elles apportent une déception aux partis politiques français qui nous assuraient du pacifisme de l'Allemagne.

En fait de pacifisme, le Reich s'offre une représentation essentiellement nationaliste.

Voilà le fait à retenir.

L'électeur français saura tirer la leçon que comporte les élections allemandes.

Il se détournera de ceux qui lui parlent de pacifisme et de désarmement, alors que l'Allemagne refuse de tenir ses engagements et donne sa confiance aux partisans de la revanche.

Il votera, le 11 mai, pour les candidats qui représentent à l'égard de l'Allemagne, une politique de fermeté, de sécurité et de paix.

Le péril germanique existe. Le spectacle de notre faiblesse inciterait le Reich à se lancer dans quelque nouvelle aventure.

Soyons forts, soyons décidés et l'Allemagne s'inclinera.

M. D.

INFORMATIONS

Une conférence interalliée

Dans les milieux gouvernementaux britanniques, on déclare que M. Ramsay Mac Donald, désireux de faire entrer en vigueur le plus rapidement possible les conclusions des experts serait partisan d'une Conférence interalliée.

On ajoute toutefois que, pour convoquer une telle Conférence, il faudra attendre d'abord le résultat des élections françaises, puis l'entrevue qui doit avoir lieu le 18 mai, à Milan, entre Mussolini et les ministres belges.

Mouvement fasciste britannique

Le gouvernement anglais surveille de très près le mouvement fasciste britannique, qui, suivant ses organisateurs, comprend une liste de membres dépassant le chiffre de 75.000 et s'accroît rapidement, surtout dans les centres industriels du pays.

Sir Henry Slessor, le solliciteur général, dans un discours prononcé le 5, à Leeds, a dit : « Nous ne sommes pas certains que cette organisation ne puisse pas se développer en une organisation hautement séditionnelle et dangereuse. »

Les réclamations des soviets à l'Angleterre

Les réclamations présentées par les Soviets à la Conférence anglo-russe se répartissent ainsi :

1^o Pour perte résultant de l'aide accordée à l'amiral Koltchak, pour la destruction de richesses, la saisie des dépôts d'or, etc., 12 milliards 213 millions de rouble-or.

2^o Pour la perte sur le trafic des transports et les dépenses entraînées par la guerre, 11 milliards 21 millions de rouble-or.

3^o Pour les pertes résultant de la diminution de la production industrielle et agricole, 16 milliards 500 millions de rouble-or.

Pour consentir à abandonner leurs prétentions, les bolcheviks demandent l'annulation de la dette de guerre anglo-russe, l'annulation des réclamations des sujets britanniques qui ont vu leurs biens confisqués en Russie. Ils prétendent, en outre, à un emprunt colossal.

Un spéculateur viennois aurait perdu 300 millions

Dans les milieux financiers viennois, on assure que M. Sigmund Bosel, âgé de trente-deux ans, et qui s'était considéré comme l'homme le plus riche de l'Autriche — sa fortune dépassant 400 millions de francs, — a perdu plus de 200 millions en spéculant à la baisse du franc.

M. Sigmund Bosel avait amassé sa fortune en moins de six années par des spéculations sur le change.

Un banquier de Milan saute

Le banquier Henri Steigner, qui avait spéculé sur le franc, a perdu en huit jours, 4 millions de lires. Son krach a été déclaré.

Les biens de la famille royale de Grèce sont vendus

Les biens de la famille royale en Thessalie ont été vendus pour la somme de 2.200.000 drachmes. Les 2/3 ont été versés à l'ancienne reine Sophie, et le reste a été partagé entre les autres héritiers de l'ex-roi Georges.

Un avion ultra-rapide

La Compagnie Gloucestershire anglaise vient de terminer un nouvel avion, qui représentera le gouverne-

ment britannique dans la coupe Barmont, qui doit avoir lieu au mois de juin prochain. Cet appareil doit battre tous les records de vitesse du monde. On s'attend à ce qu'il fasse, en effet, 430 kilomètres à l'heure.

La paix est signée au Honduras

Un traité de paix a été signé à Amapala, entre les parties belligérantes du Honduras. On procédera prochainement aux élections présidentielles et du Congrès.

38 pirates fusillés

Trente-huit pirates chinois, qui avaient pillé récemment le navire « *Kyongtak* », dans les eaux du Hong-Kong, ont été fusillés sur l'ordre des autorités chinoises du district de Heung-Chan, en présence de la police de Hong-Kong.

Les records de la hauteur

Au-dessus de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, près de Versailles, l'aviateur Coupet, vainqueur du dernier grand prix des avions de transport, a battu le record du monde d'altitude avec 1.000 kilos de charge. Pilotant un appareil muni d'un moteur de 600 CV, l'aviateur s'est élevé à environ 6.000 mètres. L'ancien record était la propriété de l'aviateur Jean Casale, mort depuis, qui était monté à 4.990 mètres. Aussitôt après la tentative, les barographes ont été expédiés au laboratoire des arts et métiers, aux fins de vérification. Ce n'est qu'à leur retour que l'on connaîtra la hauteur exacte atteinte par Coupet.

On offrirait 13 millions à Dempsey pour matcher Wills

Pour le match Dempsey-Harry Wills, les organisateurs, escomptant une recette encore jamais atteinte, seraient disposés à offrir à Dempsey, le boxeur réputé, une garantie de 850.000 dollars, soit, au cours du change actuel, plus de 13 millions de francs ! Vraiment, à ce prix-là, Dempsey peut bien abandonner momentanément le cinéma et consentir à renouer Wills, surtout si sa principale objection contre ce match est la couleur de l'épiderme de son adversaire.

40 femmes tuées au cours d'un ouragan

Un violent orage s'est abattu sur le district d'Hardoi (Inde anglaise), causant des dégâts énormes. Trois villages ont été entièrement détruits et quarante femmes ont été tuées.

Une liste féminine dans le 1^{er} secteur de Paris

Mme Aurel, qui est à la tête du mouvement féministe, vient de former une liste de candidates dans laquelle on relève les noms suivants :

Mlles Jacqueline et Suzanne Bertillon, avocate et artiste-peintre ; Mme Léon Frapié, directrice d'école maternelle et femme de l'écrivain ; Mme Airaust, chevalier de la Légion d'honneur ; Mme Rochebrune, publiciste ; Mme Lemaire-Crémieux ; Mme du Gast, exploratrice ; Mmes Bousquet et Bernard, et Mme Maria Véroine.

La liste de Mme Aurel se présente dans le premier secteur.

Tirages financiers

Ville de Paris 3 0/0 1912

Le numéro 621.463 est remboursable par 500.000 francs.

Le numéro 566.962 est remboursable par 10.000 francs.

Les 5 numéros suivants sont remboursables par 1.000 francs :

160.224, 167.247, 304.858, 387.526, 393.000.

81 numéros sont remboursables chacun par 500 francs.

Obligations foncières 1885

Tirage du 5 mai 1924

Le numéro 299.368 est remboursable par 100.000 francs.

Le numéro 986.839 est remboursable par 25.000 francs.

Six numéros sont remboursables chacun par 5.000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Electeur, avant de voter, songe à l'intérêt du pays, non à l'intérêt d'un homme ou d'une coterie !...

Nous voici à trois jours du scrutin. Il est du devoir d'un journal indépendant de préciser avec netteté, avec loyauté, ses préférences, et ces préférences, il doit les justifier.

Les électeurs sont en présence de trois listes.

L'une, la liste communiste, est négligeable.

La lutte est circonscrite entre la liste Malvy et la liste Delport.

Aucune de ces deux listes ne saurait donner entière satisfaction aux préoccupations de principes.

Mais, avec le mode de scrutin dont nous disposons, il est malaisé de s'en tenir à de seules considérations de doctrine.

Il s'agit, avant tout, d'assurer le triomphe du programme républicain certes, mais aussi et surtout du programme qui place en première ligne l'intérêt général du pays.

Ce programme, cette politique, c'est celle qu'incarne, à l'heure présente, Poincaré, cet homme intègre auquel tous les partis rendent un hommage indiscuté.

Les électeurs n'ont pas le choix : il faut voter POUR ou CONTRE la politique de Poincaré.

Peut-on voter contre Poincaré ?

Non, car ce serait faire le jeu de l'Allemagne, à l'heure même où celle-ci envoie au Reichstag un contingent considérablement accru de nationalistes.

Mais il faut voter pour Poincaré, si l'on veut des RÉPARATIONS, la SÉCURITÉ sur le Rhin et la PAIX de l'Europe.

Dans ces conditions, tous les républicains qui placent au premier rang de leurs préoccupations, l'intérêt supérieur du pays, doivent voter pour les deux députés sortants :

DELPORT et DELMAS

MM. Delport et Delmas ont toujours et loyalement soutenu le grand Français qui, avec un dévouement et un désintéressement admirables, empêcha les fruits de la victoire de s'évanouir complètement.

MM. Delport et Delmas furent de ceux qui composèrent le « carré » fidèle autour du président du Conseil, à l'appel de celui-ci, pour abattre une opposition haineuse, sans raison d'être, prête à sacrifier les vrais intérêts du pays à de simples préoccupations électorales.

A leur place, dans le rang, MM. Delport et Delmas, ont bien mérité du pays.

Les électeurs républicains et patriotes du Lot ont le devoir de leur renouveler, le 11 mai, leur confiance sans réserve.

Quant au 3^e nom à retenir, chacun s'inspirera de ses préférences personnelles.

Nous avons formulé les nôtres. Nous n'y reviendrons pas.

Aussi bien, nombre d'électeurs nous expriment leurs craintes de favoriser un adversaire irréductible, sans le vouloir, sans même voter pour lui, mais par le simple jeu de la loi incohérente qui nous régit : qui ne vote pas contre vote pour, nous dit-on !...

Ces scrupules sont légitimes. De ce point de vue, les principes ne jouent plus.

A chaque électeur de décider, en conscience, non plus seulement ce qu'il veut, mais aussi ce qu'il ne veut pas.

Or, il est une chose que l'électeur, républicain et patriote, ne peut vouloir : il est deux noms qui ne doivent pas sortir des urnes, dimanche, triomphants.

Ces deux noms qui doivent être écartés, ce sont ceux de M. Malvy et Calmon.

Ces deux candidats sont favorables, sans réserve, au programme extrême.

Si l'un adhère officiellement au parti révolutionnaire, internationaliste, l'autre s'en est affirmé le sincère, le loyal auxiliaire.

Dans ces conditions, ni l'un ni l'autre ne peuvent recueillir les suffrages de ceux qui veulent une France forte et respectée ; de ceux surtout qui veulent à l'intérieur la paix sociale, le respect de la propriété individuelle.

Par ailleurs, pourquoi voterait-on pour M. Malvy ?

Au point de vue politique, son rôle est fini, son influence est inexistant. Nous n'en voulons pour preuve que l'abandon, l'isolement, dans lequel l'ont laissé tous les chefs socialistes et radicaux socialistes.

Les Herriot, les Painlevé, les Paul Boncour, les Léon Blum, ont parcouru la France en tous sens : ils ont apporté partout la « bonne parole ».

Ils n'ont guère oublié qu'un seul département : le Lot ! Ils étaient tout désignés, cependant, pour assister leur « camarade Malvy ».

N'ont-ils pas tenté de secourir tous les amis en péril de naufrage ?

Si les Herriot, les Painlevé, les Léon Blum, les Paul-Boncour ne sont pas venus, c'est qu'ils ont compris la « difficulté » de la tâche.

N'insistons pas. Mais un tel « lâchage » des chefs socialistes et radicaux-socialistes ne démontre-t-il pas surabondamment et plus que tous les commentaires combien l'influence politique de M. Malvy est à jamais finie ?...

Enfin, si l'on nous fallait une dernière raison de combattre la candidature de M. Malvy, nous la trouverions dans les lignes suivantes que lui consacrait, le 9 août 1918, le directeur de la *Dépêche* ?

Aujourd'hui, la *Dépêche* soutient à fond M. Malvy.

Mais aucun éloge de 1924 ne saurait atténuer l'appréciation de 1918 que voici :

« ...On peut admettre, écrivait le directeur de la « *Dépêche* », que le député du Lot commet une grande imprudence en acceptant une charge trop lourde pour lui. Il était jeune, il manquait d'expérience, il avait quelque candeur. Il n'avait pas une connaissance suffisante des hommes, ce qui pouvait le conduire à s'entourer de collaborateurs qui substituaient peu à peu leur autorité à son autorité précaire et le perdrait par leurs intrigues ou simplement par la supériorité de leur insuffisance à la sienne. »

« Ces sortes d'aventures finissent toujours mal. Ce fut l'erreur de M. Malvy de reconnaître ces vérités élémentaires, soit qu'il ait été aveugle sur ses facultés, soit qu'il ait été poussé par un goût du pouvoir violent et pernicieux. »

La cause est entendue.

Dans tous les cas, le vacarme fait autour de M. Malvy par une équipe de sèdes ne suffira pas à faire illusion, à égarer l'opinion.

Demain, les républicains patriotes voteront contre M. Malvy.

De même, ils voteront contre M. Calmon.

M. Calmon se dit socialiste. Mais, à aucun moment, il n'a osé développer son programme socialiste aux électeurs du Lot.

Il s'est tu, sachant que nos paysans du Quercy, avertis, ne pouvaient souscrire à ses « réformes », génératrices de haine et de misère.

Et quel titre M. Calmon pourrait-il invoquer ?

On aurait compris, à la rigueur, une candidature Charpentier, une candidature Doisé.

Ces militants socialistes eussent représenté du moins des années de lutte.

Mais M. Calmon, sans le moindre passé, ne représente que ses ambitions. C'est peu.

Ce n'est pas suffisant. Depuis des mois, à défaut de programme politique, il a déversé des flots d'insolence et d'injures.

Les électeurs sont en droit d'exiger d'autres aptitudes d'un représentant du peuple.

Ils refuseront sans pitié leurs suffrages à un candidat qui ne représente rien que lui-même.

Une dernière remarque. En faveur de MM. Delpont et Delmas on pourrait faire valoir encore la question d'arrondissement.

Comme nous l'établissons plus loin, Gourdon s'est TOUT réservé : MM. Malvy et Bouat sont de Souillac et Martel. Quant à M. Calmon, il a été désigné par un Congrès de Souillac et il ne saurait représenter Cahors. Donc :

Seul, M. Delpont est susceptible de représenter l'arrondissement de Cahors.

Seul, M. Delmas est susceptible de représenter l'arrondissement de Figeac.

Et maintenant concluons.

Les électeurs républicains et patriotes, relèveront dimanche le gant que le Bloc des Gauches leur a lancé.

Ils voteront en masse pour Delpont et Delmas et compléteront leur liste, suivant leurs préférences personnelles, se souvenant avant tout que l'avenir du pays est en jeu.

M. DAROLLE.

CAHORS ET FIGEAC veulent leurs députés !

Nous plaçant au seul point de vue des principes, faisant abstraction de toute considération de personnes, nous avons indiqué comment, selon nous, les électeurs républicains et patriotes devaient voter dimanche prochain.

Nous permettrai-on de faire valoir, à côté de ces préoccupations purement doctrinales, un argument d'ordre pratique ?

Les électeurs du Lot sont restés foncièrement « arrondissementiers » et chaque arrondissement veut avoir son représentant au Parlement ; c'est à lui qu'on s'adresse lorsqu'on sollicite un appui quelconque ; ce n'est pas à l'élu de l'arrondissement voisin.

La représentation proportionnelle n'a pu vaincre cette tendance d'esprit, non plus que l'amour-propre, très compréhensible, de chaque arrondissement voulant avoir son porte-parole.

Sans nul doute, les électeurs s'inscriront de cette considération au scrutin du 11 mai.

Or, quel est de ce point de vue la situation électorale ?

Parmi les candidats, un seul est susceptible de représenter effectivement Figeac : c'est le député sortant Delmas. Non seulement, il est natif de l'arrondissement, mais il compte des points d'attache en maintes et maintes localités. Nul mieux que lui ne saurait discerner les vrais besoins, les vrais intérêts de cet arrondissement, auquel il s'est dévoué déjà et auquel il compte encore se consacrer après le 11 mai.

Quant à l'arrondissement de Cahors, s'il a en apparence le choix entre deux candidats, en fait ce choix n'existe plus et un seul candidat s'offre à lui : le député sortant Delpont.

Son concurrent « cadurcien » s'affirme socialiste. Or, un élu socialiste n'est jamais le représentant d'un arrondissement ni même d'un département : il est le représentant d'un parti... du parti de la lutte de classes. Dès lors, comment pourrait-il prétendre être le porte-parole des électeurs cadurciens ?

Autre remarque : l'arrondissement de Cahors est sans conteste le moins avancé, le moins révolutionnaire des trois. Dès lors, quelle gageure pour un candidat socialiste que de convoiter l'honneur de le représenter !

M. D.

UN DISCOURS

M. Péret réfute les abondants mensonges du Cartel des Gauches

M. Raoul Péret a prononcé dimanche à Poitiers un discours politique d'une haute portée.

C'est moins la profession de foi d'un candidat qu'une mise au point de la situation par un chef politique des plus autorisés.

C'est le bilan des travaux exécutés par la Chambre de 1919 qu'a voulu dresser le président de cette Chambre.

M. Raoul Péret s'est proposé de répondre aux « erreurs voulues », aux « inexactitudes intentionnelles », répandues à profusion, depuis des semaines, par le Bloc des Gauches.

L'électeur est, en effet, submergé par un amas de contre-vérités.

L'opposition essaie d'affoler l'opinion en racontant, du matin au soir, que la République est menacée, comme au 16 mai ; que la réaction triomphe ; que le cléricalisme déborde ; on répète que la majorité de 1919 a augmenté la dette de 141 milliards ; que l'occupation de la Ruhr nous a coûté plus que la guerre et que notre politique des gages n'est qu'une menace contre la paix compromise, etc.

En face de toutes ces affirmations, tendancieuses, M. Raoul Péret a dressé simplement la vérité.

Certes, le pays a connu depuis la paix de nouvelles épreuves. Mais la cause de ces épreuves, ce sont les mélangements dont depuis 1918, les Alliés ont fait bénéficier l'Allemagne ; elle est dans la carence du Reich.

L'origine de nos dettes accrues, elle est dans la violation constante du traité par l'ennemi vaincu pendant tout son effort vers le maquisement à ses obligations.

Où en serions-nous si, en janvier 1923, nous avions, à la Conférence de

Paris subi une fois de plus, la volonté britannique, et si M. Poincaré, au patriotisme ardent duquel M. Raoul Péret a rendu un éloquent hommage, n'avait eu le courage d'entreprendre la difficile et grave opération de la Ruhr.

Aujourd'hui, chacun s'accorde à l'étranger à reconnaître l'efficacité de notre action dans la Ruhr qui a permis de faire éclater la mauvaise foi du Reich.

Seuls, nos internationalistes et leurs alliés condamnent cette opération, parce qu'elle a démenti toutes leurs prévisions, déjoué leurs calculs et parce qu'il faut bien, systématiquement, dénigrer l'œuvre pourtant salutaire accomplie par le Gouvernement Poincaré.

Enfin, comment ne pas retenir ce postulat posé par M. Raoul Péret : *La République ne vivra que si la France est forte.*

Cette force, la France ne la devra pas seulement à son armée nationale, mais à la paix intérieure par le respect de la légalité, par l'ordre social, la paix religieuse, le maintien des lois essentielles toutes « appliquées dans leur esprit ».

Elle la devra à une politique économique et financière, prudente et saine, une fiscalité « sans vexations inutiles », une politique sociale généreuse, et une politique générale probe et claire.

Plus que tout autre, le Président de la Chambre était qualifié pour rappeler ces vérités essentielles.

Et puis, de son discours de Poitiers, il reste que toutes les « inexactitudes intentionnelles », répandues à profusion par les tenants du Bloc des Gauches pour troubler la conscience publique, sont dénuées de tout fondement.

Elles seront vaines aussi, car les électeurs ne seront pas dupes et les tiendront pour des « erreurs voulues », destinées à surprendre leur confiance.

Il se prononcera demain pour la politique de Poincaré, politique « d'union républicaine et de concorde nationale ».

M. D.

UN PROGRAMME

Au seuil des élections, le parti socialiste a assumé le rôle de nous exposer le programme que les « cartels des gauches » espèrent faire triompher le 11 mai.

Il est tout naturel que le parti socialiste ait pris cette initiative et cette responsabilité.

N'est-ce pas lui qui mène — et qui mène dans toute la force du terme — la campagne contre le gouvernement, contre la majorité, contre toute politique « d'union républicaine et de concorde nationale » ?

Le parti radical-socialiste s'est divisé : une importante fraction, restée fidèle aux idées de gouvernement, s'est rapprochée de la majorité gouvernementale pour constituer l'aile gauche de l'Union républicaine.

L'autre fraction, la fraction Herriot, rompant avec toutes les traditions du parti radical-socialiste, a conclu alliance avec les socialistes, antigouvernementaux par définition. Cette fraction n'existe que par cette alliance.

Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que le manifeste adressé aux électeurs par M. Herriot, ne contienne aucune idée, aucune indication précise ?

Il s'agit, évidemment, de ne formuler aucune directive en contradiction avec le programme socialiste : par suite, M. Herriot reste dans la vague quant au programme de la Ruhr, comme sur les mesures financières que préconise son parti.

Sur ces deux problèmes essentiels, le socialisme, chef de file, formule par contre sans ambiguïté ses directives.

Elles sont, les radicaux-socialistes de M. Herriot devraient les suivre servilement, si, par aventure et contre toute vraisemblance, les socialistes triomphaient le 11 mai.

Car, ne l'oublions pas : avant comme après les élections, c'est le socialisme qui est destiné à dominer au sein du Cartel.

Or, que nous promet-il ?

Au point de vue extérieur, le socialisme est contre l'occupation de la Ruhr, contre toute politique de fermeté à l'égard du Reich.

La politique socialiste de confiance à l'Allemagne est tout à la fois décevante et périlleuse.

En 1914, les socialistes nous demandaient déjà de faire confiance à la social-démocratie allemande, qui ne permettait pas à l'Empire de déclancher la guerre.

En 1914, les socialistes allemands trompaient les socialistes français !

Pendant toute la guerre, la social-démocratie allemande fut impérialiste. Et qui oserait prétendre que, depuis 1919, elle ne l'est pas restée ?

La vérité c'est que le parti socialiste s'est jusqu'ici trop profondément trompé, en politique étrangère, pour oser prétendre diriger notre pays au dehors.

En fait, une seule politique extérieure est possible qui doit nous assurer la sécurité et les réparations.

C'est précisément celle que le socialisme ne cesse de combattre, pour le seul profit de l'Allemagne.

Quant à la politique intérieure, les socialistes s'attachent au problème essentiel : le problème financier et économique.

Leur solution est en deux étapes : 1° Le but final : la suppression com-

plète du régime capitaliste, même au moyen de mesures dictatoriales ; soit la suppression de toute propriété privée, la nationalisation de tous les moyens de production. (Comme en Russie, où la misère règne depuis l'avènement de l'ère collectiviste !)

2° Les moyens : mesures susceptibles de réaliser la dépossesion générale : prélèvement sur les fortunes et tous les biens, quels qu'ils soient ; limitation des fortunes ; inquisition fiscale de plus en plus rigoureuse ; extension des monopoles d'Etat ; intervention de l'Etat dans toutes les entreprises de production ; etc.

Au total, le socialisme offre au pays une organisation de « caserne », un régime où tous les faits et gestes de tous les citoyens seront commandés et contrôlés par l'Etat, c'est-à-dire par une minorité dictatoriale, qui s'imposerait comme en Russie par la force.

Or, le pays a soif de liberté et d'indépendance.

Il ne veut ni de tyrannie, ni de dictature.

Il veut travailler en paix, sans que pèse sur lui la menace incessante d'un « Knout » quelconque.

Il veut que l'Allemagne paie pour que ne retombe pas sur ses épaules surchargées le fardeau des réparations.

Il veut la sécurité, pour que l'Allemagne nationaliste ne déchaîne pas à nouveau une guerre générale.

C'est pourquoi, il refusera ses suffrages au socialisme et à ses alliés, pourvoyeur de la guerre civile et de la misère du peuple.

M. DAROLLE.

SURVEILLONS LES URNES

Bien que la bataille électorale n'ait pas passionné de nombreux électeurs — dont nous sommes —, il nous faut, cependant, conseiller à ceux qui sont intéressés, de surveiller les urnes.

La valse des bulletins est encore à mettre en vers et en musique. Si jamais un auteur la compose, nous lui prédisons un beau succès.

Et nous affirmons même que si cette composition lui rapporte la grosse somme, on ne le traitera pas de mercenaire, d'enrichi pendant la guerre, en spéculant sur les entraillures et les boyaux de ses concitoyens.

Mais bien qu'elle ne soit pas chantée, la valse des bulletins existe, et elle a ses amateurs dont l'habileté, la dextérité sont remarquables.

On nous dira : « Mais, tous les partis pratiquent ce « sport électoral » ! »

C'est bien possible ; raison de plus pour surveiller avec plus d'attention toutes les urnes dans tous les bureaux de vote.

Le meilleur truc de prestidigitation n'a jamais été aussi réussi qu'un tour de passe-passe opéré par un détendeur d'urne, avec les bulletins de vote.

Un électeur... douteux met son bulletin dans l'urne ; dès que l'électeur a quitté la salle, le bulletin est saisi au moyen d'un simple crayon bien pointu, et, pft, pft ! le bulletin est subtilisé et remplacé par un autre bulletin que le détendeur de l'urne tient en réserve dans une poche de son veston.

Truc classique, très courant qui est opéré vers le coup de midi, quand les surveillants des urnes, fatigués, vont déjeuner.

Méfions-nous, électeurs de cette valse de bulletins : nous l'avons connue et vu pratiquer trop souvent, et si, parfois, il nous est arrivé de protester, on nous répondait que c'était de bonne guerre, et on nous faisait comprendre qu'il fallait la fermer !

Rien n'est moins propre que la valse des bulletins, que le pillage des urnes.

Aussi la surveillance des urnes s'impose rigoureusement. Mais il faut, également, surveiller le dépouillement, car, il est arrivé que certains scrutateurs en dérivant les bulletins de vote, annoncent « liste entière », alors que la liste est panachée.

Roueries, duperies, canailleries électorales, voilà à quoi sont buttes les électeurs de bonne foi.

Et combien est judicieuse la réflexion suivante de Jean Bernard : « Le suffrage universel est devenu un mensonge depuis qu'une minorité de bruyants et de violents s'imposent dans tous les comités, dans toutes les assemblées et font la loi aux hommes de conscience, d'intelligence et de raison ! »

La surveillance des urnes s'impose plus que jamais !

LOUIS BONNET.

SOURIRE !

A l'heure actuelle, il y a beaucoup d'affiches placardées sur les murs des communes de France. Les communes du Lot ont leur part.

Tudieu ! que de papier gâché sur lequel on lit des appels enflammés, des déclarations grandiloquentes, des protestations indignées.

Le passant, électeur ou non, lit et sourit ou s'empporte. Affaire de tempérament.

Comme tous les passants, nous nous sommes arrêtés devant les affiches : il y en a une qui nous a intéressés. C'est peut-être celle qui est la plus amusante.

Elle contient un appel adressé par les originaires du Lot à Paris aux habitants du Quercy, et leur indique

les candidats pour lesquels ils doivent voter.

Eh ! eh ! les originaires du Lot à Paris sont de charmants amis dont nous sommes heureux de publier les compte rendus des fêtes, concerts de gala qu'ils donnent pour la plus grande joie de ceux et de celles qui y assistent.

Nous comprenons le plaisir qu'ils éprouvent — puisqu'aussi bien nous l'avons également éprouvé, — de se trouver en pays de connaissance, de passer quelques heures délicieuses où tous les sujets de conversation roulent sur des souvenirs du pays natal.

Mais parler politique, s'occuper de nos affaires politiques locales ? Ils n'ont donc pas assez à s'occuper de affaires politiques de leur quartier ou de leur secteur électoral parisien ?

Que diraient-ils, si « le Comité des fêtes sèches » de la plaine de St-Mary, ou le « Syndicat du sain foin du Mont St-Cyr » leur adressait un appel en faveur d'une liste de candidats d'un secteur de Paris ?

Ils riraient et ils nous infligeraient l'expression du titi parisien : « Eh ! là-bas, tas de pezuilles, cultivez les melons et laissez-nous, les Parigots débrouiller tout seuls nos affaires ! »

Si les originaires du Lot à Paris sont inscrits comme électeurs dans le Lot, qu'ils viennent voter.

Ils seront les bienvenus, toujours les bien accueillis, car c'est encore, ici en province, où ils seront toujours le mieux.

Ils sont partis pour se créer une situation qu'ils n'ont pas trouvée au pays ; presque tous ont réussi. Qu'ils rentrent. Mais ce n'est pas une raison parce qu'ils ont une belle situation à Paris, qu'ils fréquentent les illustrations politiques, littéraires, et autres, nous, pétroquins de la brousse quercynoise, ne connaissons que de réputation, pour que nous nous inclinons devant un appel en faveur des candidats qui plaisent à nos compatriotes déracinés.

Aussi bien, si nous en croyons les compte rendus des fêtes, concerts de gala, bals, sauteries, gueuletons soignés que les originaires du Lot organisent, nous voyons qu'ils invitent tous les parlementaires, sénateurs, députés, sommités lotoises sans distinction de parti.

Et là, nous les approuvons entièrement. Mais quand, après le gueuleton et le gala où entre Lotois, ils se sont tous congratulés, faits des... confidences, ils viennent nous jeter impérieusement : « Lotois, les originaires du Lot, vous disent de voter pour Tartempion ou Crétinot », eh bien, nous sommes nombreux dans le Lot, qui répondent : « Venez voter si vous êtes électeurs dans le Lot, mais à part ça, zut ! »

O Couu, s'en dé cats durs ! les originaires ne sauraient l'ignorer.

Et c'est pourquoi, leur affiche a eu le don de nous faire sourire, ce qui n'est pas dans nos habitudes, comme on le sait bien !

LOUIS BONNET.

LES SOCIALISTES contre les agriculteurs

Le 12 mars 1920, M. Vincent Auriol, au nom du parti socialiste a déposé une proposition de loi, tout à fait significative.

L'article 26 dudit projet prévoit, en effet, que les propriétaires-agriculteurs exploitant eux-mêmes, les propriétaires laissant exploiter leurs terres par des ouvriers, journaliers, métayers, ouvriers, etc., « sont tenus d'inscrire régulièrement sur un carnet spécial les achats et les ventes d'animaux, de denrées de toute sorte pour le compte de la propriété, lorsque ces achats ou ces ventes dépassent la somme de cinquante francs. Ce carnet devra être communiqué, sur leur demande, aux agents des contributions directes et de l'enregistrement. »

Ainsi, si les propositions socialistes étaient admises, nul de vous, villageois ou citadin, ne pourrait plus faire un pas ni esquisser un geste sans avoir à ses trousses un contrôleur.

Pour aller au marché, le cultivateur devrait être accompagné d'un comptable et de ses livres, afin « d'inscrire régulièrement sur un carnet spécial les achats et les ventes de toutes sortes pour le compte de la propriété, lorsque ces achats ou ces ventes dépassent la somme de 50 fr. »

Les agriculteurs, les propriétaires ruraux de nos campagnes voteront demain contre les partisans de l'inquisition fiscale, tracassière, c'est-à-dire contre les socialistes et leurs alliés radicaux qui « ne connaissent pas d'ennemis à gauche ».

Elections législatives

Avis important

M. le Préfet du Lot a envoyé à chacun des Maires du département un numéro spécial du Recueil des Actes administratifs (n° 4, en date du 30 avril 1924) leur donnant toutes les instructions nécessaires pour les opérations législatives du 11 mai prochain, notamment en ce qui concerne les bulletins valables ou non-valables (Page 50 et suivantes).

Les renseignements y contenus devront être mis par chaque municipalité à la disposition de tout électeur.

Pour le dépouillement du scrutin

Les bulletins valables

Nous croyons devoir attirer tout particulièrement l'attention des maires et scrutateurs chargés de dépouiller les bulletins sur les dispositions législatives suivantes : Beaucoup d'électeurs et même certains maires nous assure-t-on, les ignorent. Nous les publions d'après les « instructions » préfectorales adressées aux maires du département.

Chaque électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de députés à élire et peut à son gré, composer son bulletin de noms empruntés aux diverses listes en présence ; cette opération connue sous le nom de « panachage » peut être effectuée soit au moyen d'un bulletin imprimé où des noms ont été rayés et remplacés par d'autres, soit au moyen d'un bulletin entièrement manuscrit ; dans les deux cas, le vote est valable.

Le bulletin imprimé pourra revêtir les formes les plus diverses : ou bien il sera exactement conforme aux listes déposées à la Préfecture et à l'ordre de présentation des candidats, ou bien encore tout en ne contenant que les noms d'une même liste, il les présentera dans un ordre différent de celui de la déclaration de candidature et cet ordre lui-même pourra varier suivant les régions du département, ou bien enfin il présentera une combinaison des candidatures empruntées aux diverses listes en présence. De son côté, l'électeur pourra sur l'un quelconque de ces bulletins apporter, à la main, toutes les modifications qu'il voudra ; à plus forte raison a-t-il le droit de composer entièrement son bulletin comme il l'entend sur une feuille de papier blanc.

Toutes ces combinaisons sont valables ; une liberté absolue existe à cet égard car on ne trouve ni dans la loi du 12 juillet 1919, ni dans la législation ultérieure aucune disposition restrictive à ce sujet. Bien plus, au cours de la discussion, en 1919, une disposition déclarant nul tout bulletin imprimé non conforme aux déclarations de candidatures a été rejetée.

L'obligation de ne déclarer à la Préfecture que des listes complètes, édictée par la loi du 15 mars 1924, ne s'étend pas à la rédaction des bulletins de vote. Ils pourront toujours porter un nombre de candidats inférieur à celui des députés à élire sans cesser d'être valables.

Mais si le bulletin contenait plus de noms qu'il n'y a de députés à élire, il ne serait pas tenu compte des derniers noms inscrits en sus du chiffre des sièges à pourvoir. S'il arrivait que les noms fussent écrits de telle façon qu'il y ait impossibilité à distinguer les premiers des derniers (écriture en forme de cercle par exemple), le bulletin serait annulé.

La jurisprudence formée à cet égard en matière d'élections municipales trouverait ici son application.

La transmission des résultats des élections

M. de Selves a envoyé aux préfets des instructions détaillées au sujet de la transmission des résultats des élections.

Le ministre de l'intérieur prescrit de prendre toutes les mesures matérielles nécessaires, notamment en ce qui concerne le recrutement du personnel indispensable à la bonne exécution des opérations, afin de pouvoir, dans la nuit du 11 au 12 mai, faire parvenir ces résultats à Paris avec la plus grande rapidité.

Tourisme et étatisation

L'Etat n'est pas plus qualifié pour présider aux destinées du tourisme en France que pour fabriquer des allumettes ou assurer le fonctionnement convenable du téléphone.

Après cinquante ans de régime du monopole, il trouve financièrement plus avantageux d'acheter ses allumettes à l'étranger que de les fabriquer lui-même.

Et voici que l'Office National du Tourisme, organisme de création encore récente, se montre lui-même incapable d'atteindre le but pour lequel il a été fondé. Il devait provoquer le développement du tourisme en France, en soutenant les initiatives nationales existantes.

Dans ce but, il créa la Compagnie Française du Tourisme, avec le concours de toutes les agences de voyages. Cette Société, qui devait être comme un centre commun utile à toutes les agences privées, s'est tout simplement organisée en une agence de voyages avec une estampille en quelque sorte officielle.

On accuse l'Office National du Tourisme, organe officiel, de la favoriser injustement et par tous les moyens. C'est là une atteinte inadmissible à la liberté économique.

Et le monopole de fait qu'elle tend à consacrer n'a pas fait loin de là, progresser l'organisation du tourisme en France. Ainsi, à l'occasion des Jeux Olympiques, qui se réunissent en France cette année, c'est l'agence anglaise Cook qui a été chargée de la distribution des billets de réduction.

On est en droit de se demander à quoi sert l'Office National du Tourisme, qui est incapable d'atteindre le but qui était le sien : aider les organisations touristiques nationales existantes.

Et ne vaudrait-il pas mieux économiser — puisqu'il faut à tout prix faire des économies — l'argent que cet organisme coûte à l'Etat ?

Médaille militaire

Sont inscrits au tableau de concours pour la médaille militaire, les Chefs de brigade suivants :

Mocassin, Dibos, Sabra, Fontaneau, Cellier, Barthe, Germe, Fournier, Bonnemaison, Serres, Lasserre, Cadalis, Ferret, Gabarret, Orlet, Malaty, Vilanova, Bataille, Martres, Bonhomme, Bertrand, Langa, Imbert, Lagrèze, Chappert

Contributions indirectes

M. Bonet, vérificateur de 1^{re} classe à Souillac est nommé receveur à Villéduie (Manche).

M. Dugau, vérificateur à Cahors-Est, est élevé à la 3^e classe de son grade.

M. Murat, vérificateur de 2^e classe à Figeac est élevé sur place à la 1^{re} classe de son grade.

M. Boissel, vérificateur à Gramat est élevé à la 4^e classe. Nos félicitations.

Pour l'hygiène de l'enfance

L'Académie de médecine a discuté le rapport de M. Vallich et renvoyé à la commission de l'enfance les vœux suivants :

1° Tout mettre en œuvre pour empêcher la séparation de la mère et de l'enfant.

2° Réviser dans un esprit pratique les services de statistiques.

3° Créer sous le nom de « Placement familial surveillé » des centres d'élevage permettant de recueillir, préparer et distribuer du lait à des déveues groupées à proximité des centres.

4° Là où on ne pourra pas établir de tels centres, augmenter l'instruction et la surveillance des nourrices par tous les moyens possibles.

5° Améliorer les centres d'élevage en commun existant déjà dans les hospices et créer des pouponnières dans le voisinage immédiat des grandes villes de France.

Les indemnités des juges de paix

Le Journal Officiel promulgue la loi suivante :

Les juges de paix qui se transportent, en matière civile, à plus de 2 kilomètres du chef-lieu de canton, reçoivent :

« Pour les voyages en chemin de fer ou en tramway, une indemnité égale au prix d'un billet de première classe calculé, s'il se peut, d'après le tarif réduit applicable aux trajets aller et retour.

« Pour les voyages effectués par un autre mode de locomotion, qui ne doit être employé que dans l'impossibilité de faire usage de la voie ferrée ou, en cas d'extrême urgence, une indemnité de 60 centimes par kilomètre parcouru en allant et en revenant.

« Il leur est alloué, en outre, par jour, de déplacement, une indemnité ainsi fixée :

« 4 francs, si le lieu du transport est situé à une distance de plus de 2 kilomètres du chef-lieu de canton et n'est pas supérieure à 10 kilomètres ;

« 10 francs, si le lieu du transport est situé à une distance de plus de 10 kilomètres du chef-lieu de canton et n'est pas supérieure à 20 kilomètres ;

« 20 francs, si le lieu du transport est situé à une distance de plus de 20 kilomètres du chef-lieu de canton.

Tous les frais de transport fait sur route sont calculés d'après le tableau des distances de chaque commune au chef-lieu de canton, dressé par les soins des préfets.

« Le décret du 8 décembre 1911 est abrogé ».

Des permis de conduire

Dans ces dernières années, le service des mines qui fournissait les experts nécessaires à la composition du jury d'examen chargé de délivrer les permis de conduire aux automobilistes, a vu sa tâche d'abord facile se compliquer. Il devait faire passer en effet, 170.000 à 200.000 brevets par an.

La compression actuelle des dépenses budgétaires ne permet pas d'augmenter le nombre des fonctionnaires de ce service surchargé. Aussi le ministre des travaux publics a-t-il confié à l'Union nationale des Associations de tourisme le soin de recruter et d'instruire les examinateurs qui feront passer les épreuves de l'examen.

Le ministre garde le contrôle supérieur des épreuves, et ce sont ces services qui, finalement, délivrent les cartes roses.

Il serait très utile que l'on chargât ces examinateurs de faire des recommandations aux élèves automobilistes, de leur persuader qu'un bon chauffeur ne doit jamais faire de la vitesse dans la traversée des agglomérations.

De plus, il y aurait intérêt à ce que ces examinateurs insistent tout particulièrement pour que des mesures soient prises contre les chauffeurs coupables d'enfreindre les règlements, les arrêtés municipaux.

Un procès-verbal ne les effraie pas et ne les corrige pas.

Il faudrait qu'à la condamnation, ils fussent privés du droit de conduire, car, le plus souvent, ce sont les plus mauvais conducteurs qui passent en

Cantonnier

Ont été nommés, à titre provisoire, par arrêtés préfectoraux, cantonniers du service vicinal, à défaut de candidats militaires classés, les candidats civils ci-après du Lot :
M. Alouffie, Bénéch, Brugie, Bélie, Carlux, Marcouly, Daval et Montagne.

Le repos hebdomadaire dans les offices ministériels

Judi a été promulguée la loi assurant le repos hebdomadaire aux clercs des études dans les offices ministériels. Elle est ainsi conçue :

Article unique. — L'article 51 du livre II du Code du travail est complété par la disposition suivante :

« Les clercs qui accompagnent l'officier ministériel procédant le dimanche à une adjudication immobilière ou mobilière auront droit à un repos compensateur de vingt-quatre heures consécutives dans les six jours qui précéderont ou suivront le dimanche où le repos aura été ainsi supprimé. Un préavis devra être adressé à la chambre de discipline ou au parquet dans les conditions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique. »

L'impôt sur la plus-value des fonds de commerce serait supprimé

M. François-Marsal, ministre des finances, vient de faire parvenir la lettre suivante à M. Louis Rollin, député : « Pour faire suite à nos entretiens au sujet de l'application de l'impôt sur les revenus afférents à la plus-value des fonds de commerce, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé que le recouvrement de la part des cotisations établies sur les bénéfices dont il s'agit serait suspendu jusqu'au moment où le Parlement se sera prononcé sur le projet de loi dont il est saisi. Toutefois une nouvelle rédaction ayant été substituée au texte primitif en ce qui concerne les cessions, certaines mesures purement conservatoires doivent être prises dans le cas de cession de fonds ou de cessation des opérations commerciales. D'un entretien que M. Rollin a eu ces tout derniers jours avec M. François-Marsal, il résulte que le ministre entend faire sienne l'opinion qu'un récent arrêt du conseil de préfecture vient enfin de consacrer, à savoir la suppression pure et simple de cette imposition. L'assurance à été donnée au député qu'aucun pourvoi n'avait été et ne serait formé devant le Conseil d'Etat contre cette décision de justice. »

Accident du travail

En effectuant un déchargement de briquettes, le manoeuvre Alix Aymard, 23 ans, demeurant rue Saint-James, a reçu, à la région temporale gauche, une briquette lancée malencontreusement par un sous-chef d'équipe. Le blessé a eu la région temporale contusionnée. Cet accident entraînera une incapacité temporaire de quatre jours.

Vel-auto-lotois

Jeu de nuit, 8 mai, à 20 h. 30, réunion au siège social.
Ordre du jour : Compte rendu de la course ; — compte financier.

Ecoles pratiques de Commerce et d'Industrie

Un examen pour l'obtention de bourse dans les Ecoles Pratiques de Commerce et d'Industrie aura lieu à la Préfecture du Lot, le lundi 2 juin 1924.

Les demandes d'inscription devront être faites avant le 15 mai. Elles spécifieront s'il s'agit d'une bourse d'internat ou d'une bourse d'entretien.

L'âge des candidats est fixé à 12 ans au moins et 15 ans au plus au 1^{er} octobre 1924.

Les Pupilles de la Nation sont dispensés du concours des bourses, ils sont seulement tenus de subir un examen probatoire.

Pour tous autres renseignements, les candidats pourront s'adresser à la Préfecture du Lot (1^{re} division).

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Nous avons commencé dimanche la publication d'un nouveau feuilleton traduit de l'anglais :

LE ROSAIRE

de Florence BARCLAY

Il est peu de romans aussi poignants et où vibre aussi ardemment la guitare d'amour.

Comme dans la plupart des romans anglais, l'action est lente au début, jusqu'au moment où l'intérêt devient passionnant et constant. Que le lecteur s'obstine à poursuivre sa lecture en dépit des longueurs initiales; il ne regrettera point sa persévérance !

Aussi bien voici, en quelques mots, le résumé de ce début :

Richesse de fortune et de santé, Garth Dalmain est un superbe jeune homme et un peintre déjà renommé. Il aime passionnément la beauté et il l'admire partout où il la trouve, dans la nature ou sur le visage des femmes de son monde dont il fait le portrait.

En le mettant en contact avec de nombreux modèles, son art lui a appris qu'une belle femme n'est pas toujours une belle âme. Il n'a pas trouvé encore la femme parfaite. Il la cherche, et la rencontre un soir, dans une réunion à select, chez sa Grâce la Duchesse de Meldrum, Miss Champion, la nièce de la douairière, chante d'une voix angélique la romance du Rosaire. C'est la révélation. La jeune fille réalise à ses yeux l'idéal féminin. Elle est celle que tout son cœur appelle; elle sera sa femme. Et il lui fait une déclaration brusque, ardente, décisive. Miss Champion est « une très belle femme sous une vulgaire enveloppe ». Elle a trente ans et aucun homme n'a encore essayé de découvrir, sous ces apparences imparfaites, une femme dans sa perfection. Elle-même n'a jamais senti la joie d'être la première dans le cœur d'un être humain; elle n'a jamais songé sérieusement à l'amour. La déclaration de Dalmain la déconcerte et, en même temps, lui révèle son cœur. Mais, à la réflexion, elle met sa laidure en parallèle avec le goût si prononcé de son adorateur pour la beauté physique. Sa réponse, le lendemain matin, se traduit par un non catégorique et même offensant... mais les événements vont se succéder, passionnants.

Le traducteur a donné à ce long cri d'amour, à ce récit d'une psychologie qui dépasse la simple description des faits, une allure bien française. L'édition anglaise s'est vendue à plus d'un million d'exemplaires. Cela suffit à garantir le profond intérêt que l'ouvrage offre au lecteur.

Arrondissement de Cahors

Limogno

Mariage. — On annonce le mariage de Mlle Eugénie Escout, demeurant chez ses parents, au hameau de Bas-soul, commune de Limogno, avec M. Joachim Roldes, propriétaire-cultivateur au hameau de Lapeyre, commune de Vairaire.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Caisse d'épargne. — La Caisse d'épargne de Figeac sera fermée le dimanche 11 mai, fête nationale de Jeanne d'Arc.

Accident du travail. — En déblayant une pierre à l'aide d'une masse, l'ouvrier carrier Fernand Douradou a reçu un éclat à l'œil gauche qui lui a sectionné verticalement la paupière supérieure, comprenant toute l'épaisseur du bord ciliaire.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Réglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Duravel

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

Reglementation d'eau. — M. le Maire de Duravel fait connaître à ses administrés que M. l'ingénieur des ponts et chaussées chargé de procéder à l'instruction de la réglementation du moulin de Lacroze (chaussée de Vire), ordonnée par M. le ministre des travaux publics, se rendra au moulin de Lacroze le 15 mai, à 3 heures du soir, pour procéder à la visite des lieux.

temps splendide, ces fêtes ont été parfaitement réussies, et le programme des réjouissances a été exécuté à la satisfaction générale. Les trains venant de toutes les directions étaient bondés.

La fête a commencé samedi soir par une brillante retraite aux flambeaux avec le concours de l'harmonie « Les Artisans Réunis », les sapeurs-pompiers et l'Orphéon, entraînant à sa suite une foule nombreuse. Durant le parcours de la gare à la mairie, où a eu lieu la dislocation, des feux du Bengale allumés aux principaux carrefours donnaient à cette retraite un aspect féerique. Dimanche matin, après une distribution de secours aux indigents, a eu lieu l'ouverture du concours de tir, et à dix heures le Comité des fêtes s'est rendu à la mairie, où a eu lieu la réception de la reine et de ses demoiselles d'honneur.

Le cortège formé et précédé de l'harmonie est allé à la gare recevoir les Sociétés musicales qui venaient participer aux réjouissances. Le défilé des Sociétés dans les principaux quartiers au son de magnifiques pas redoublés a été magnifique.

Le clou de ces fêtes a été le défilé des chars de la reine des fêtes, allégoriques, du sport, Sociétés de musique, des écoles de la ville, de la Saint-Hubert, etc. Tous les chars étaient décorés avec un goût exquis, celui de la reine et de ses demoiselles d'honneur principalement, et faisaient l'admiration générale. Sur le parcours, les musiques alternaient et faisaient entendre des morceaux de circonstance. Le coup d'œil était féerique.

Cette première journée s'est terminée par deux brillants concerts, donnés aux escaliers du Calvaire, par l'Harmonie, et sur la place des Carmes, par l'Orphéon. N'oublions pas le feu d'artifice, tiré sur l'esplanade des Carmélites, qui a obtenu un grand succès; les belles illuminations des boulevards et le bal de nuit donné à la halle aux grains, qui ne s'est terminé que fort tard.

Durant toute la journée, la place de la Raison regorgeait de monde et les baraques foraines ont fait de belles recettes.

Obsèques. — Dimanche matin, à 10 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Joseph Carboneau, avocat, dont nous avons annoncé le décès.

Une très nombreuse assistance de parents et d'amis assistait à cette cérémonie. Le cortège s'est ensuite dirigé vers la gare où le cercueil a été placé dans un fourgon à destination d'Assier, où a lieu l'inhumation.

Obsèques. — Les obsèques de notre regretté ami Georges Cels, décédé à Paris, dans sa 43^e année, le 30 avril dernier dont le corps a été transporté à Figeac ont eu lieu lundi dernier à 10 heures.

Une foule nombreuse de parents et d'amis s'était rendue à la gare et l'accompagnement a sa dernière demeure.

Nous adressons en cette triste circonstance, à sa veuve, à son fils à son père, frère et belle-sœur, parents et amis nos plus vives condoléances pour ce cher et regretté ami, puisse être un adoucissement à leur tristesse.

Caisse d'épargne de Figeac. — La Caisse d'épargne de Figeac sera fermée le dimanche 11 mai prochain à cause de la fête nationale de Jeanne d'Arc, toute la journée.

Accident de travail. — En déblayant une pierre à l'aide d'une masse, l'ouvrier Carri Fernand Douradou, a reçu un éclat à l'œil gauche, qui lui a sectionné verticalement la paupière supérieure comprenant toute l'épaisseur du bord ciliaire.

Cajaro

Société de musique. — Notre société de musique l'Alliance cajaroise, en sommeil depuis 1914, va-t-elle revivre ou en achève-t-on la liquidation ?

Dimanche 4 mai, vers 10 heures, un Monsieur, correctement vêtu et que nous ne pûmes reconnaître, emportait de l'ancienne salle de musique sept instruments. Les avait-il achetés ou bien les prenait-il simplement pour les remettre en état ?

Nous serions heureux que les derniers dirigeants de la société, en possession des clefs de l'immeuble,

ma une « surprise » ? demanda une jeune fille encore ignorante des habitudes d'Overdene.

— Cela, ma chère, répliqua lady Ingleby, est une petite plaisanterie de la duchesse. Ce concert annuel est organisé pour l'amusement de ses invités et pour la glorification des célébrités locales. Tout le voisinage est convié. Seules les célébrités du cru sont priées de se faire entendre. Elles fournissent le programme, à leur entière satisfaction, et celle de leurs familles... et aussi pour notre plus grand divertissement, lorsque après coup la duchesse nous offre à sa manière une répétition de la représentation. C'est que les plaisanteries de la duchesse sont impayables, vraiment !

— L'honorable Jane ne les approuve pas, dit le jeune Ronald Ingram ; aussi elle prend généralement sa feuille de route avant le concert ; mais comme personne ne pourrait avec la même perfection accompagner madame Velma, elle a l'ordre de rester ce soir. Je ne crois pas que les plaisanteries soient aussi corsées cette fois ; on a vu l'honorable Jane tenir tête à la duchesse à ce sujet ; elle n'a pas le dessus sur le moment même, mais son influence exerce, malgré tout, une action modératrice.

— Je trouve, dit une belle Américaine au visage gai et ouvert, que miss Champion a raison. Dans mon pays, nous tiendrions pour une mesquinerie de nous moquer des gens

étimoralement et pécuniairement responsables, vis-à-vis des ayants-droit des biens de feu l'Alliance cajaroise, veuillez bien nous donner quelques explications à ce sujet.

Bagnac

La foire. — La foire du 3 mai a eu son importance habituelle. Tous les champs de foire étaient bien garnis. Malgré un peu de lenteur au début, il s'est fait beaucoup de transactions. Voici les cours :

Gros bœufs de travail, de 3.800 à 5.000 fr. ; bœufs d'attelage, de 3.000 à 4.500 fr. ; taureaux, de 1.500 à 2.800 fr. ; bouvillons, de 800 à 1.500 francs ; vaches, de 2.500 à 4.000 fr. la paire ; veaux de boucherie, de 5 à 5,75 le kilo.

Porcs gras, hausse sensible, de 230 à 260 fr. les 50 kilos, porcelets hausse également, de 150 à 250 fr., selon âge ; moutons, de 80 à 150 fr. pièce selon grosseur.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Election législative. — Pour éviter toute méprise et toute confusion dans l'esprit des électeurs, nous devons faire connaître que M. Gaston Davidon, Maire et Président du Conseil d'arrondissement de Gourdon, n'est pas candidat et n'a rien de commun que le nom avec Emile Davidon, réformé de guerre, âgé de 30 ans, fils de l'ancien cantonnier à Malepique, près Gourdon, candidat sur la liste communiste.

Quoique ce renseignement soit superflu pour notre région, nous avons cru devoir le donner pour dissiper toute erreur.

Secteur électrique de Gourdon. — Le secteur électrique de Gourdon a versé, les jours derniers, aux œuvres de bienfaisance de notre ville (bureau de bienfaisance et Comité des familles nombreuses), une certaine somme, provenant d'une transaction amiable d'un procès-verbal pour délit d'abandonnement.

C'est là un geste qui fait honneur à la direction de cette usine, et qui mérite d'être imité.

Nos félicitations.

Tribunal correctionnel. — Le tribunal correctionnel a prononcé les jugements suivants, dans son audience du 6 mai dernier :

— Une laitière de Gourdon, poursuivie pour mouillage de lait, est relaxée.

— Deux voyageurs de commerce de Toulouse, Herzog Walter, 18 ans, et Maury Gaston, 17 ans, sont condamnés à 16 francs d'amende chacun pour défaut de carte d'identité professionnelle.

— Maury Marie, épouse Petitot, 43 ans, propriétaire à Vayrac, récolte 16 francs d'amende avec sursis pour défaut de déclaration et d'abattage d'un chien suspect de rage.

Les propriétaires de chiens suspects devraient bien ne pas oublier les exigences impératives de la loi, en raison des nombreuses condamnations que les négligents ne cessent de récolter.

— Bourgade Gaston, 17 ans, journalier à Paris, 50 francs d'amende pour infraction à la police des chemins de fer.

— Chavenon Antoine, 26 ans, voyageur de commerce à Grenoble, 50 francs d'amende pour défaut de carte d'identité professionnelle.

— Malbec Valentin, 54 ans, propriétaire à Concorès, se voit octroyer 16 francs d'amende pour menaces de mort sous condition.

— Un jeune homme qui promettait, Vermees Clovis, 16 ans, de Flaugnac, le cambrioleur des débits et magasins de notre ville, de MM. Malleville, Laurié, Lacambre, est condamné par le tribunal pour enfants à 4 ans de détention dans une colonie pénitentiaire.

On n'a pas oublié qu'il est également un des auteurs de l'attentat de M. Goudal, pharmacien à Brive, qui fut sensationnel dans notre région.

Il était défendu par M. Gisbert, du barreau de Cahors.

Probité. — En se rendant à l'école, mercredi matin, le jeune Tauzin André, 12 ans, trouva une somme d'argent.

Dès son arrivée, il en avertit aussitôt son maître, M. Auricoste, et la classe terminée, il alla déposer sa trouvaille au bureau de police.

Ce garçonnet est le neveu de Mlle Odéas, directrice de l'école primaire supérieure, qui fréquente l'école publique de garçons de notre ville.

Nos félicitations bien sincères.

Salviac

Course cycliste. — Les manifestations cyclistes ont toujours beaucoup de vogue à Salviac ; le contrôle fixe du Circuit Griffon installé chez

M. Mainiol, cycles, à Salviac, fonctionna à la perfection. Une foule, que l'on peut évaluer à 200 personnes, assista à l'arrivée des coureurs.

Le service d'ordre était admirablement fait par M. Blanquet, chef de brigade, toujours plein de tact et de courtoisie. A 15 h. 25 arrivèrent ensemble les coureurs Valadié et Bron-del, qui signèrent et gagnèrent les deux primes offertes par la municipalité de Salviac toujours sportive et un groupe de sportsmen.

A 16 h. 10, un groupe de coureurs comprenant nationaux et départementaux arriva en trombe ; plusieurs coureurs repartirent sans avoir donné leur signature.

Les coureurs cyclistes sont fort nombreux dans notre localité.

Vaccination. — Mercredi 14 mai, à 11 heures du matin, aura lieu à Salviac une séance de vaccination par M. le docteur Cambornac, de notre ville.

Il est rappelé que les parents sont tenus de présenter leurs enfants âgés de plus de trois mois jusqu'à douze ans.

Nécrologie. — Une bien triste nouvelle se répandait en notre ville mardi dernier : le jeune fils de notre sympathique compatriote et ami M. Jean Vaissière venait de succomber après une courte maladie.

Rien ne faisait prévoir une mort aussi prématurée ; Janou Vaissière, âgé de 17 ans, était, en effet, doté d'une forte constitution et d'une excellente santé.

Nous présentons aux familles Vaissière, de Laborie, Claret, Cambornac, Gisbert et Delport, député du Lot, l'expression de nos bien sincères condoléances.

Le Grefrier,
E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

A VENDRE

FORI CHEVAL, 6 ans environ, culture et trait avec ou sans harnais, Charrettes, Voiture, au gré de l'acheteur.
S'adresser au Bureau du Journal

Grande Baisse de Prix

NOUVELLE Ford FRANÇAISE

de TOURISME

CONSOMMATION

Moins de 10 litres

aux 100 kilomètres

11.500 fr.

avec démarreur 12.500 fr.

chez

ALIBERT & MURAT, GARAGE DU NORD

AGENT EXCLUSIF

4, rue des Cadourques, CAHORS. — TÉLÉPH. 81

Stock de pièces de rechange --- Réparations par Spécialistes

Reg. Com., Cahors, N° 369

Téléphone 4

PRIX FIXE

Entree libre

PRIX FIXE

9 et 11, Rue du Maréchal Foch, -- CAHORS

Maison la plus importante de la Région, la Seule vendant de tout

ATELIER DE COST

Les jeux sont faits
Rien ne va plus

Mais ce qui va très bien c'est, en potage, en entremets, en garnitures, les délicieuses pâtes

LA LUNE

Vous avez appris à les connaître, et vous les connaîtrez mieux encore sous forme de

MACARONIS, NOUILLES, VERMICELLES, COQUILLETTES, etc...

Demandez-les à votre épicier.

CIRCUIT GRIFFON DU LOT

Enlevé brillamment par

Peugeot

1^{er} des Départementaux :
VALADIE de Cahors sur bicyclette PEUGEOT

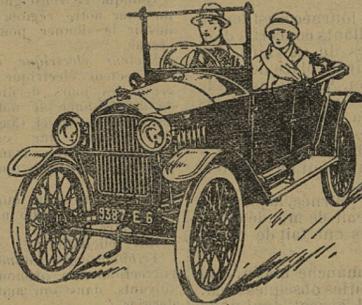
Nationaux 185 kilomètres :

- 1^{er} MASSAL.
- 2^e CHAUVIERE.
- 3^e GAUBAN.

Tous sur la célèbre bicyclette PEUGEOT

La bicyclette PEUGEOT est la plus robuste et la plus roulante, elle comporte la plus longue garantie.

Le meilleur accueil est réservé à la clientèle et l'importance de nos ventes nous permet de faire des conditions exceptionnelles.



En Magasins, un grand choix de vélos cyclo-motos, cinq et dix chevaux

Peugeot

GRAND GARAGE DELCROS ET BARAT

(DELGROS & BARAT, Propriétaire - Téléphone 45)

Place Gambetta (à côté de la Statue Gambetta) CAHORS

Agence : PEUGEOT, DELAUNAY-BELLEVILLE, BERLIET, etc.

Bibliographie

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du N° 207 (Mai 1924)

Allemagne, par M. Max Legrand. — Byron, par M. Claude Barjac. — Canudo, par M. Jean Hytier. — En marge du Codex, par M. Pierre Monnot. — La Lutte contre l'envahissement des dunes, par M. Pierre Leddet. — Gustave Eiffel, par M. Jacques Auvrier. — Elections, par M. Max Legrand. — Galactothérapie, par le Dr Laumonier. — Gigantisme, par le Dr H. Bouquet. — Arnaud de Gramont, par M. G. Boucheny. — Eustache Le Sueur, par M. Emile Magne. — Millet

raconté par lui-même, par M. Félix Guirand. — Marin Mollard, par M. G. Boucheny. — Robert Nanteuil, par M. Emile Magne. — Maurice du Plessy, par M. Jean Hytier. — Soie artificielle, par M. Paul Bary. — 28 pages, 53 gravures. — Le numéro 3 francs. En vente chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13-17, rue Montparnasse, Paris (6^e).

Société des Transports en Commun de la Région Parisienne demande : Receveurs (lib. Sc. Milit. âgés moins 40 ans). Ecrire pour renseignements : 118, rue du Mont-Cenis, PARIS (18^e).

Imp. COUÉSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 32.

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'HIVER (1923-24)

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	EXP.	OMNIB.
	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e
PARIS (Orsay) dép.	22 6	9 50	19 50	21 15	»	»
PARIS (Aust.) dép.	22 24	10 2	20 2	21 27	»	»
LIMOGES (arrivée) dép.	7 50	16 37	2 22	3 32	»	»
LIMOGES (départ)	4 30 9	16 46	2 30	3 40	»	»
BRIVE (arrivée) dép.	7 22 11 55	18 22	4 12	5 22	»	»
BRIVE (départ)	7 41 12 32	16 25 18 35	18 50	4 20 5 29	»	»
Gignac-Cressensac	8 16 13 7	17 6	19 58	»	»	»
SOULLAC	8 40 13 50	17 32	19 15	20 40	5 2	»
CAZOULES	8 48 13 58	17 40	20 51	»	»	»
La Chap.-d-Mareuil	8 54 14 4	17 46	»	»	»	»
Lamothe-Fénelon	9 4 14 14	17 57	21 15	»	»	»
Nozac	9 14 14 24	18 9	»	»	»	»
GOURDON	9 29 14 40	18 25	21 48	5 30	»	»
Saint-Clair	9 38 14 49	18 35	»	»	»	»
Dégagnac	9 49 15 15	18 48	»	»	»	»
Thédirac-Peyrilles	10 15 15 11	19 2	»	»	»	»
Saint-Denis-Catus	10 11 15 22	19 17	»	»	»	»
Espère	10 20 15 31	19 27	»	»	»	»
Pradines	10 27 15 38	»	»	»	»	»
CAHORS (arrivée) dép.	10 38 15 44	19 39	20 18	6 11 7 12	»	»
CAHORS (départ)	11 A 61 17 42	»	20 22	6 16 7 16	7 32	»
Sept-Ponts	12 1 17 42	»	»	»	7 43	»
Cieurac	12 15 18 11	»	»	»	7 59	»
Lalbenque	12 23 18 21	»	»	»	8 9	»
Causade	13 19 1	»	»	»	8 47	»
MONTAUBAN arr.	13 35 19 40	»	21 31	7 29 8 25	9 25	»
TOULOUSE arr.	16 42 22	»	22 25	8 25 9 17	10 56	»

A : Ce train a lieu entre Cahors et Montauban, les lundi et samedi.

De Toulouse à Paris par Cahors

	MIXTE	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	OMNIB.	EXP.	EXP.
	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e
TOULOUSE... d.	5	6 30	10 9	13 41	19 43	20 23	»
MONTAUBAN. d.	6 23	9 43	11	16	20 33	21 13	»
Causade.....	7 3	10 24	—	16 42	—	21 39	»
Lalbenque.....	7 40	11 6	—	17 25	—	—	»
Cieurac.....	7 45	11 15	—	17 34	—	—	»
Sept-Ponts.....	7 50	11 27	—	17 45	—	—	»
CAHORS... arr.	8 7	11 35	11 59	17 53	21 37	22 21	»
CAHORS... dép.	8 32	13 11	12 3	18 3	21 41	22 25	»
Pradines.....	8 39	13 19	—	18 10	—	—	»
Espère.....	8 47	13 30	—	18 18	—	—	»
St-Denis-Catus...	9 1	13 48	—	18 31	—	—	»
Thédirac-Peyril...	9 14	14 6	—	18 44	—	—	»
Dégagnac.....	9 23	14 16	—	18 53	—	—	»
Saint-Clair.....	9 32	14 26	—	19 2	—	—	»
GOURDON.....	3 14	9 50	14 46	12 46	19 17	23 11	»
Nozac.....	9 58	14 56	—	19 25	—	—	»
Lamothe-Fénelon...	10 7	15 6	—	19 34	—	—	»
La Chap.-de-Mar...	10 14	15 15	—	19 41	—	—	»
CAZOULES.....	10 20	15 21	—	19 47	—	—	»
SOULLAC.....	4 9	10 37	13 11	19 59	—	23 37	»
Gignac-Cressens...	5 8	11 4	16 22	—	20 29	—	»
BRIVE... (a.)	5 52	11 32	16 55	13 48	20 59	23 31	0 16
BRIVE... (d.)	»	»	»	13 54	»	23 40	0 26
PARIS... (A.) arr.	»	»	»	21 55	»	8 42	9 8
PARIS... (O.) arr.	»	»	»	22 7	»	8 54	9 20

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

B : A lieu 1^{er} entre Montauban et Brive le samedi ; 2^e entre Montauban et Cahors le lundi.

De Cahors à Libos

CAHORS.....	6 24	15 6	18 15	»
Pradines.....	6 31	15 14	18 23	»
Mercuès.....	6 40	15 24	18 32	»
Douelle (Arrêt).....	6 44	15 28	18 36	»
Parnac.....	6 51	15 37	18 44	»
Luzech.....	6 57	15 44	18 52	»
Castelfranc.....	7 10	16	19 5	»
Prayssac (Arrêt).....	7 13	16 4	19 8	»
Puy-l'Évêque.....	7 22	16 13	19 17	»
Duravel.....	7 29	16 21	19 25	»
Soturac-Touzac.....	7 37	16 29	19 33	»
Fumel.....	7 48	16 42	19 44	»
LIBOS.....	7 53	16 48	19 49	»

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.....	9 11	17 51	20 34	»
Fumel.....	9 18	17 58	20 41	»
Soturac-Touzac.....	9 29	18 9	20 52	»
Duravel.....	9 36	18 16	20 59	»
Puy-l'Évêque.....	9 44	18 24	21 6	»
Prayssac (Arrêt).....	9 52	18 32	21 14	»
Castelfranc.....	9 58	18 38	21 20	»
Luzech.....	10 10	18 51	21 32	»
Parnac.....	10 18	18 59	21 44	»
Douelle (Arrêt).....	10 23	19 4	21 49	»
Mercuès.....	10 29	19 10	21 55	»
Pradines.....	10 37	19 18	»	»
CAHORS.....	10 44	19 25	22 8	»

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel.	5 33	»	14 22	17 15	»
Vayrac.....	5 47	»	14 30	17 23	»
Bétaille (arrêt).....	5 42	»	14 35	17 28	»
Puybrun.....	5 56	»	14 44	17 37	»
Bretenoux-Biars.....	6 14	»	14 59	17 53	»
Port-de-Gagnac.....	6 22	»	15 7	18 1	»
Laval-de-Cère.....	6 34	»	15 18	18 11	»
Lamativie.....	6 57	»	15 39	18 36	»
Siran (arrêt).....	7 14	»	15 56	18 53	»
La Roquebrou.....	7 33	»	16 13	19 11	»
AURILLAC. arrivée.	8 15	»	16 55	19 57	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC. départ.	5 39	9 54	»	17 14	»
La Roquebrou.....	6 24	10 35	»	17 58	»
Siran (arrêt).....	6 38	10 47	»	18 12	»
Lamativie.....	6 58	11 5	»	18 32	»
Laval-de-Cère.....	7 18	11 21	»	18 51	»
Port-de-Gagnac.....	7 27	11 29	»	19	»
Bretenoux-Biars.....	7 42	11 40	»	19 17	»
Puybrun.....	7 51	11 49	»	19 27	»
Bétaille (arrêt).....	7 58	11 55	»	19 34	»
Vayrac.....	8 8	12 2	»	19 43	»
St-Denis-près-Martel.	8 15	12 10	»	19 50	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT.....	8 34	17 25	»
Carsac.....	8 45	17 38	»
Grolejac.....	8 53	17 50	»
St-Cirq-Madelon.....	8 59	17 57	»
Payrignac (arr.).....	9 7	18 5	»
GOURDON.....	9 16	18 15	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	6 50	10 57	19
Sarlat.....	8 3	12	17 35 20 19
Cazouès.....	8 45	12 39	19 15 21 19
Souillac.....	7 51	10 55	13 32 19 28 15 45
Le Pigeon.....	8 6	11 20	13 48
Baladou. Arrêt.	8 11	11 27	13 53
Martel.....	8 20	11 56	14 2
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	12 9	14 12 16 25